



© Eric Roset

PARASCOLAIRE

Attaque antisyndicale repoussée

Suite à une attaque antisyndicale inouïe de la part du GIAP, et la consécutive saisie de la CRCT par le SIT, un accord rétablissant les conditions d'un dialogue social presque ordinaire a été conclu.

Droits syndicaux • Parce que le comité militant du SIT au parascolaire a révélé les détails d'un vote en commission paritaire, les déléguées syndicales ont été convoquées en entretien disciplinaire et une plainte pénale a été évoquée. Le SIT a immédiatement saisi la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) en procédure de conciliation. Au terme de celle-ci,

les procédures disciplinaires ont été abandonnées et un accord a été trouvé permettant de rétablir un dialogue social au sein de l'institution.

UNE SEMAINE DE VACANCES DE PERDUE

La commission paritaire du GIAP a voté à la majorité (avec les voix de l'employeur et de la nouvelle asso-

ciation professionnelle) une modification du taux de travail des référent-es sociaux éducatifs-ives (RSE, avec diplôme d'ASE) qui a mené à la perte d'une semaine de vacances pour cette fonction. La délégation du SIT qui, sur mandat de l'Assemblée Générale du personnel, proposait que les ASE et les animateurs-trices aient le même nombre de semaines de vacances, a été minorisée. Le comité SIT GIAP a informé les collègues via un tract, qui a mis le feu aux poudres.

LICENCIEMENT ET PLAINTÉ PÉNALE ?

Suite à la diffusion de ce tract, les déléguées du SIT à la paritaire ont reçu une convocation à un entretien

SUITE EN PAGE 4 >>>

VOTATIONS

Valeur locative, impunité de la police, initiative sur les coopératives et initiative piétonne, découvrez les recommandations du SIT pour les votations du 28 septembre. **4-6**

RETRAITES

L'extrême droite parlementaire (UDC et PLR) prend l'AVS en otage pour imposer le relèvement de l'âge de la retraite, tandis que les marchés financiers continuent de piller des rentes. **7**

DOSSIER LOIS CORSETS

Les très bonnes raisons de voter 2xNON aux lois corsets et de ne pas croire aux balivernes de la droite et du patronat sur les services publics. **8-9**

CONSTRUCTION

Les patrons veulent démolir la convention des maçons: plus d'heures, moins de salaires et droits supprimés. Les travailleurs se mobilisent pour refuser l'inacceptable. **10**

ÉCONOMIE

L'USS exige pour 2026 des hausses salariales d'au moins 2 à 2,5%. Trop longtemps, les salarié-e-s ont payé l'inflation et la hausse des primes maladie sans compensation. **12**

INTERVIEW

Voilà des années que les salaires des secteurs de la santé et du social stagnent. Aurélie Villa, militante du SIT, explique pourquoi il est urgent de les revaloriser. **13**

Billet de la présidence

Cette année 2025 a un goût particulier puisqu'il y a 40 ans, lors du 3^e congrès de la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG) du 23 novembre 1985, notre syndicat qui existe depuis 1921, a changé de nom pour devenir le SIT.


Ce changement de nom se voulait une continuité et une rénovation syndicales de valeurs énoncées au congrès de 1981, proches de nos actions d'aujourd'hui :

D'abord, la solidarité: objectifs communs avec prise en charge des secteurs les plus précaires et prélever des cotisations syndicales en pourcentage du salaire. Les travailleuses et travailleurs, comme actrices et acteurs du changement: faire « avec » et « par » et non « pour » impliquant des besoins d'information et de formation. Par ailleurs, l'autonomie vis-à-vis du politique: garder sa liberté de penser et sa capacité de revendication, tout en maintenant la possibilité de faire des alliances. S'inscrire dans un syndicalisme de proposition: en matière d'emploi par exemple, pour lutter contre le chômage. Enfin, pluralisme interne et unité d'action: c'est trouver dans nos convictions profondes les solutions acceptables pour toutes et tous.

En 1985, pour affronter la crise caractérisée par des transformations sociales, économiques et culturelles, par des pertes d'emplois, la déqualification et la précarité, la rénovation et la promotion de ces valeurs passait par l'interprofessionnalité, pour dépasser les intérêts divergents entre groupes de salarié-e-s.

D'un point de vue pratique, d'autres éléments énoncés alors sont encore d'actualité.

Pour commencer, connaître la réalité: confronter la réalité pour adapter l'action. C'est le travail sur le terrain, dans les comités de secteurs. Se former comme déjà évoqué et conclure des alliances: s'allier politiquement sans s'aligner sur, pour éviter les contradictions corporatistes. Ensuite, syndiquer: c'est le maillon de la force collective et aussi de nos finances! Mettre en place des plans de travail: déterminer des objectifs, prévoir des moyens et des échéances, préciser les responsabilités, vérifier et ajuster périodiquement. Pour terminer: être créatrices et créateurs d'histoires: élaborer un projet de changement social: penser qu'un autre monde est possible!

Pour toutes ces années, nous remercions nos membres, militant-e-s et secrétaires syndicales et syndicaux, juristes, administratives et administratifs et personnel qui ont animé et porté l'action avec et pour les travailleuses et travailleurs de notre syndicat! 

Diego Cabeza,
Ana Paula Ferraz Gonçalves
et Nancy Aguirre

SOMMAIRE

ÉDITO

Brillant calcul **p3**

VOTATIONS

NON à encore plus d'inégalités **p4**

NON à une police sans contrôle **p5**

L'USS dit OUI à la nouvelle e-ID **p5**

OUI à l'initiative sur les coopératives **p6**

En avant, marche! **p6**

ACTUALITÉS

Partie d'échecs aux chambres fédérales **p7**

Exigez votre baisse de loyer! **p7**

DOSSIER

2 X NON aux lois corsets **p8**

Genève, « capitale des services publics » ? **p9**

SECTEURS

Attaques patronales sans précédent contre les maçons **p10**

Hémorragie de personnel aux Tilleuls et à Fort Barreau **p11**

ÉCONOMIE

Assez d'attendre: il faut des hausses de salaires **p12**

La motion Ettlín vacille **p12**

ENTRETIEN

Revaloriser des métiers essentiellement féminins **p13**

EN ACTION

40^e fête du SIT **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

GIAP-ACG

permanence physique: mercredi de 10 h 30 à 12 h 30

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées, vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Brillant calcul

On vit une époque formidable. Lorsque Donald Trump annonce imposer à la Suisse des droits de douane de 39 % basés sur une appréciation aussi stupide que simpliste de la balance commerciale, voilà que le Conseil fédéral, pris de panique, vole fissa à Washington pour tenter de convaincre (à défaut d'expliquer, approche décidément trop téméraire) le tout-puissant orange d'être clément avec nos industries. Et tant pis si ce type aux pieds duquel on se vautre est le même qui abat méthodiquement toute forme de contre-pouvoir aux États-Unis, organise le ratissage et la déportation, sans procès évidemment, de milliers de travailleuses immigré-e-s, envoie l'armée réprimer les manifestations de protestation, œuvre à abolir le droit à l'avortement, dézingue l'instruction publique et les universités, coupe les financements des organisations internationales et donc de programmes dont dépendent de nombreuses populations pour survivre, supprime toutes mesures de protection de l'environnement et du climat, censure livres et musées, déroule le tapis rouge à Vladimir Poutine, et soutient activement le génocide en cours à Gaza. Non, avec un pareil palmarès (et la liste n'est pas terminée), c'est tout le contraire qu'il faudrait faire : prendre des mesures de condamnation politique et de sanctions économiques, droits de douane ou pas.

Seulement voilà, il semblerait que la *realpolitik* prenne le dessus, car il serait dangereux de froisser encore plus l'Oncle Sam dont dépend la sécurité militaire de l'Europe (avec ou sans F-35) face à l'autre tout-puissant, Vlad pour les intimes. Et si possible de permettre à nos entreprises exportatrices de continuer à commercer comme si de rien n'était, *business as usual*.

« On fait comme d'hab' », c'est aussi le mot d'ordre du patronat et de la droite : les voilà qui répètent de plus belle qu'il faudrait baisser l'imposition des entreprises, qu'il faudrait geler, voire carrément baisser les salaires (« réduire les coûts de production », dans le jargon économique), allonger la durée du travail, relever l'âge de la retraite, se défaire de toutes ces règles et réglementations sociales ou environnementales qui nous empêchent de faire comme... Donald et ses copains. Ah, et puis si l'on pouvait aussi démolir les services publics comme


l'a fait l'ex-copain milliardaire de Donald en quelques mois (souvenez-vous, celui qui aime tendre le bras et qui apporte son soutien à tous les néonazi-e-s de la planète), pourquoi pas ?

Et si Trump a procédé à un calcul douteux pour décréter sa politique douanière, pourquoi notre droite à nous devrait-elle faire preuve de plus d'intelligence mathématique ? Il suffit de trouver une astuce, un truc simple qui ne tient pas la route mais facile à calculer : limiter les dépenses publiques à la croissance de la population ! Facile, « yaka, fokon » ! Et lorsqu'on lui demande pourquoi elle ne sabre pas déjà de cette manière dans les budgets de l'État, vu qu'elle détient la majorité au Grand Conseil et au Conseil d'État, la voici qui commence à bégayer, à renvoyer la balle à ses propres magistrat-e-s qui ne font pas le job (ceux-celles-là-même avec qui elle avait fait campagne), ou encore à admettre, du bout des lèvres, que l'exercice serait compliqué car opposerait des politiques publiques à d'autres...

Mais tant pis, à défaut d'arguments, notre droite peut compter sur la Fédération des entreprises romandes pour

voler à son secours. A grand renfort d'étude qui enfonce des portes ouvertes, la voici qui décrète que les emplois publics seraient trop nombreuses à Genève, qu'ils exerceraient une concurrence intolérable à l'économie privée, qu'il faudrait privatiser tout cela et ne laisser à l'État que son rôle « régalien », c'est-à-dire la police et la justice, et, à défaut de pouvoir frapper la monnaie, le prélèvement de l'impôt (mais pas trop, hein), pour financer les dites police et justice.

En deux mots : l'État-trognon, libéré de tout rôle de redistribution, de protection sociale, de santé publique, d'instruction publique (laissons cela aux écoles privées ou aux églises), d'aménagement du territoire, d'énergie, de transports, de protection de l'environnement. Un « État régalien » qui laisserait prospérer les riches et crever les pauvres, jusqu'à ce que ceux-celles-ci se mettent à leur tour à tendre le bras pour imiter l'autre milliardaire et à descendre dans la rue tabasser des plus pauvres qu'eux-elles, mais à la peau plus foncée pour qu'on les reconnaisse.

Pour ensuite verser des larmes de crocodile sur le retour du péril brun ? Brillant calcul. 

Brillant calcul. 

« *Business as usual*,
c'est le mot d'ordre
du patronat
et de la droite »

Daide De Filippo

FISCALITÉ

NON à encore plus d'inégalités

Le vote du 28 septembre est un paquet, qui, s'il passe, enrichira les propriétaires et désavantagera les locataires et les travailleurs-euses.



© Vadim Artyukhin

Valeur locative • Dans quelques jours, nous voterons sur l'introduction d'un impôt sur les résidences secondaires, mais le vrai objet est la suppression de l'imposition de la valeur locative, qui y est associée, et qui en découlera en cas d'acceptation. Or, l'imposition sur la valeur locative pour les propriétaires qui habitent dans leur logement, contrairement à ce que prétend le lobby des propriétaires, est un impôt juste, qu'il faut maintenir. Tous-tes les locataires et les petits propriétaires ont ainsi intérêt à voter NON, le 28 septembre, à sa suppression.

SYSTÈME ACTUEL JUSTE

L'impôt sur la valeur locative (qui n'est pas payé par les locataires) corrige une inégalité de base: la plupart des travailleurs-euses paient un loyer pour se loger, alors que les plus aisé-e-s qui ont acheté leur logement n'en paient pas, car ils-elles

ont investi une part de leur fortune dans leur appartement ou leur maison. Le *rendement* de cette fortune n'est pas un versement monétaire (comme les intérêts d'un compte ou les dividendes d'actions), mais le fait de ne pas devoir payer de loyer (il vaut donc le loyer économisé). C'est pourquoi on considère cette valeur comme un *revenu en nature* (un revenu réel, et pas du fictif) sur lequel les riches sont imposé-e-s, en échange de quoi ils-elles peuvent déduire les frais d'entretiens et de rénovation. C'est légal, c'est prévu par les lois fédérales (LHID, art 7, LIFD, art 21) et cantonales, et ce système est défendu par le Tribunal fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux, pourtant à majorité bourgeoise, comme entièrement légitime.

QUI VEUT LE SUPPRIMER ?

La suppression de la valeur locative est voulue

par le lobby des propriétaires, qui est aussi celui des patrons et des cadres supérieurs, c'est-à-dire les partis de droite, afin de leur permettre de s'enrichir davantage. Pourtant, depuis 30 ans, ces milieux se sont déjà considérablement enrichis, alors que les travailleurs-euses ont vu leur situation se dégrader, notamment parce que les salaires ne suivent pas.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Cette suppression ne profiterait qu'aux propriétaires, qui sont la minorité de la population (environ 1 sur 6 à Genève). À l'inverse, elle entraînera des baisses de rentrées fiscales pour la Confédération, les Cantons et les communes qui doivent pourtant assurer les prestations sociales à la population. Ces pertes sont estimées à près de 2 milliards par an. Ces autorités devront donc soit couper dans les prestations pour avoir avantagé les propriétaires, un comble, soit augmenter les impôts pour tou-te-s: Zürich et le Tessin par exemple parlent de hausses de 4% et 7,5% des impôts, des hausses pouvant aller jusqu'à 500 CHF de plus par an pour les ménages. Ce sont donc les moins bien loti-e-s et la classe moyenne qui en feront les frais. À un moment où les besoins de la population ne font que croître (réchauffement climatique, transition nécessaire, appauvrissement des travailleurs-euses, besoin de compléments aux assurances sociales), il est irresponsable d'aller dans cette direction.

Le syndicat, fidèle à ses principes de vouloir plus de justice fiscale et de défense des intérêts des travailleuses et travailleurs, appelle à voter NON au remplacement de l'imposition de la valeur locative par l'imposition des résidences secondaires. ♦

Jean-Luc Ferrière

PARASCOLAIRE

Attaque antisyndicale repoussée

<<<SUITE DE LA PAGE 1

de service, procédure pouvant mener à un licenciement. Ce courrier annonçait également que la divulgation des résultats du vote était considéré comme une violation du secret de fonction et répréhensible pénalement. Ce qui est complètement faux. Le droit prévoit que ce type d'informations puisse être diffusé. Et le SIT doit pouvoir informer le personnel qui l'a mandaté lors de l'AG du personnel des résultats des votes en paritaire.

En parallèle, le GIAP a écrit à la présidence du SIT pour demander

la tête de la secrétaire syndicale, qui aurait eu un comportement prétendument déloyal et demandait à ce que le SIT change la secrétaire syndicale chargée de défendre les employé-es du GIAP.

UNE LIGNE ROUGE

Le GIAP a gravement entamé la confiance du SIT et a franchi une ligne rouge en s'en prenant de la sorte à ses déléguées et en remettant en question la loyauté du SIT. Un employeur ne peut pas faire preuve que de s'attaquer aux militant-

es qui donnent de leur temps et de leur personne pour défendre les droits de l'ensemble des collègues. La CRCT, instance de médiation en cas de conflit collectif, a donc été saisie par le SIT. Il a fallu entamer ce bras de fer pour que la demande de changement de secrétaire ainsi que les procédures à l'encontre des militantes soient retirées avec excuses de la part du GIAP.

SIX MOIS POUR ÇA

Il aura ensuite encore fallu plusieurs mois, pour un total de

presque six mois d'échanges de courriers et de réunions avec la CRCT pour signer, le 2 septembre, un accord. Celui-ci devrait permettre de rétablir le dialogue social que le GIAP avait rompu. Cet accord permet d'établir ce qui semble pourtant relever de l'évidence. Le GIAP va par exemple dorénavant devoir annoncer en avance le nom des magistrat-es qui le représentent à la commission paritaire, plutôt que la délégation employé-es ne découvre sur le moment qui est présent. Le GIAP annonce par ailleurs constater la représentativité du SIT, qui avait été gravement remise en cause ces derniers mois, alors que la légitimité du SIT à représenter le personnel du GIAP n'est plus à démontrer. ♦

Alice Lefrançois

IMMUNITÉ DE LA POLICE

NON à une police sans contrôle

LE SIT appelle à combattre sans hésitation une initiative dangereuse, d'inspiration fasciste.

Initiative UDC • Alors que la police est secouée par un certain nombre de scandales et de dérives graves dans différents cantons, les partis d'extrême droite soutiennent une initiative inacceptable qui consacre une forme d'impunité pour la police: elle demande que l'immunité des policiers-ères ne puisse être levée que par le Grand Conseil, de manière à les protéger face aux poursuites pénales dans le cadre de leurs fonctions (comme en cas d'arrestation), et introduit l'obligation d'obtenir l'accord du commandant de police dans le cadre de la convocation d'un-e policier-ère, qui pourra donc s'y opposer. Une initiative antidémocratique et dangereuse, qu'il faut catégoriquement refuser.

CONSTATS INQUIÉTANTS

Le Centre suisse de compétence pour les droits humains a constaté, dans son rapport de 2022, très peu de progrès en matière de pratiques policières, et nombre de ses recommandations « sont restées pratiquement lettre morte »: enquêtes indépendantes en cas d'usage disproportionné de la force, diversité accrue des corps de police, instauration d'une attitude



© DR

constructive face aux erreurs au sein des unités, obligation du port du matricule, amélioration de la formation (initiale et continue) en matière de comportement non discriminatoire, de communication interculturelle, de prévention de la violence et de rapports avec les personnes vulnérables. Le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe a également rendu en 2024 un rapport inquiétant sur les mauvais traitements et l'usage excessif de la force lors d'arrestations, tels que morsures de

chiens, coups de matraque, de tête, de poing et de pied sur différentes parties du corps, plaquages violents au sol, écrasements de la tête avec le pied et pressions exercées avec le genou sur la nuque, serrage excessif de menottes, insultes, y compris à caractère xénophobe et raciste, et menaces, et en particulier à Genève.

CONTRÔLE INDISPENSABLE

Le SIT fait partie du Cartel inter-syndical de la fonction publique au côté des organisations syndicales de la police. Il respecte ces

collègues dans leur travail et leurs droits, au même titre que les autres fonctions et corps professionnels, mais il ne peut admettre aucune forme d'impunité pour cet exercice. Certes, les tâches de police ne sont pas simples, mais ce ne sont pas les seules, et leur complexité ne justifient en rien une immunité. Bien au contraire, lorsqu'on détient le monopole de l'usage légal de la violence, et donc un pouvoir exorbitant, y compris de vie ou de mort, on a un devoir accru face aux risques, et l'obligation sociale de contrôle est indispensable. Et le SIT, qui fait partie de la Coordination genevoise pour le droit de manifester, qui défend à longueur d'année les travailleuses et travailleurs sans statut légal, et qui subit de plus en plus fréquemment des tentatives patronales de criminalisation de l'action syndicale, en sait quelque chose.

ANTIFASCISME

Cette initiative n'est soutenue que par l'extrême-droite (UDC et MCG) et ce n'est pas un hasard: l'Histoire montre que ce sont les régimes fascistes qui se sont appuyés sur le pouvoir renforcé et sans contrôle de la police.

C'est la résistance à ce projet politique autoritaire et antidémocratique qui donne du sens à la commémoration, année après année, du 9 novembre 1932, où police et armée se sont alliées pour réprimer violemment une manifestation de travailleurs-euses. Car malheureusement, comme l'écrivait Berthold Brecht en 1941 dans sa version traduite, « le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde ». ♦

Jean-Luc Ferrière

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

L'USS dit OUI à la nouvelle e-ID

L'Union syndicale suisse appelle à voter OUI à une identité électronique de service public.

Référendum fédéral • Nous voterons prochainement sur la loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques, contre laquelle des milieux d'extrême-droite ont mené un référendum. Il s'agit de la deuxième tentative du Conseil fédéral et du Parlement pour introduire une identité électronique, devenue urgente. Le premier projet avait été rejeté par le peuple il y a plus de quatre ans – à juste titre et fort heureusement d'ailleurs. Les syndicats s'étaient eux aussi fermement opposés à une e-ID privatisée, laquelle aurait, dans le pire des cas, permis la livraison de nos données personnelles les plus sensibles

à des multinationales. Le Conseil fédéral et le Parlement ont tiré les leçons de cet échec et élaboré une nouvelle version, aujourd'hui soumise au vote.

Aujourd'hui, nous faisons nos achats en ligne, nous effectuons des paiements, nous modifions nos contrats d'assurance-maladie. Nous interagissons aussi toujours plus électroniquement avec les autorités. Ces échanges impliquent en permanence le traitement et la sauvegarde de données personnelles sensibles. Dans le monde réel, nous devons nous identifier pour toute démarche: au guichet postal, dans le train, à la douane ou lors d'un contrôle

de police. Mais dans le cyberspace, cette obligation d'identification connaît de grosses lacunes. Résultat: de nombreux processus ne sont pas sécurisés, voire ne sont pas proposés du tout en ligne, alors que rien ne l'empêcherait techniquement.

Permettre à la population de prouver son identité en ligne est une mission fondamentale de l'État. Il est plus que temps qu'il l'assume aussi dans l'espace numérique. Nous avons désormais un projet de service public numérique d'identification, au service de l'intérêt général et non du profit privé. Une e-ID publique, facultative, décentralisée et non traçable est une infrastructure indispensable pour nous permettre de garder le contrôle sur nos données personnelles. Au lieu d'envoyer les données sur des serveurs étrangers, le nouveau système les stocke de manière décentralisée dans une application sur smartphone fournie par la Confédération. Cette solution garantit également la liberté de choix: c'est toujours nous qui décidons quelles données nous souhaitons transmettre. ♦

USS, adaptation SITinfo

LOGEMENT

OUI à l'initiative sur les coopératives

Le SIT soutient cette initiative pour augmenter le nombre de logement accessibles et durables.



© Randy Fath

Initiative cantonale • Le logement reste l'une des graves préoccupations des salarié-e-s, avec la pénurie et des loyers qui mangent une part excessive du revenu. C'est particulièrement vrai pour les jeunes et pour les familles. L'une des causes du problème est

l'appât du gain des propriétaires, alors que le logement est un droit fondamental et ne devrait pas donner lieu à de la spéculation ou de l'exploitation. C'est pourquoi le SIT soutient l'initiative pour plus de logements en coopérative, lancée par le Groupement des coopé-

ratives d'habitation genevoises, et soutenue par les partis de gauche et de nombreuses associations dont l'Asloca.

SE LOGER MIEUX

De longue date, les coopératives (sans but lucratif) ont été une ré-

ponse au logement de travailleurs et de travailleuses. Une étude de l'OCSTAT démontre que les coopératives offrent des logement moins chers (jusqu'à 40 % de moins) et où l'on reste plus longtemps. De plus, les coopératives permettent souvent une implication participative dans le traitement des problématiques, proposent des espaces partagés (jardins, salles communes, terrasses, chambres d'ami-e-s, etc.), sont souvent orientées vers plus d'écologie jusque dans les matériaux de construction, ce qui contribue à améliorer la qualité de vie.

Actuellement, la part des logements en coopératives à Genève est très faible: environ 5%, alors qu'une ville comme Zürich en compte 20%. Le but de l'initiative est de parvenir à atteindre 10% du parc immobilier en coopératives d'ici à 2030, soit environ 12 000 logements supplémentaires.

AUTRE FRONT DE LUTTE

On l'a vu ces dernières années, les milieux immobiliers sont très agressifs vis-à-vis des locataires: attaques contre le droit fédéral du bail, repoussées en votations populaires en novembre 2024, volonté d'obtenir des privilèges en matière de zone de développement également repoussée à la même date, double tentative de mainmise sur le PAV repoussées en mars 2024. L'enjeu du logement est clairement aussi l'un des fronts de la lutte des classes. Il faut donc utiliser le droit de vote pour défendre nos besoins et nos droits, et voter massivement OUI à cette initiative pour davantage de logements en coopérative. ♦

Jean-Luc Ferrière

MOBILITÉ

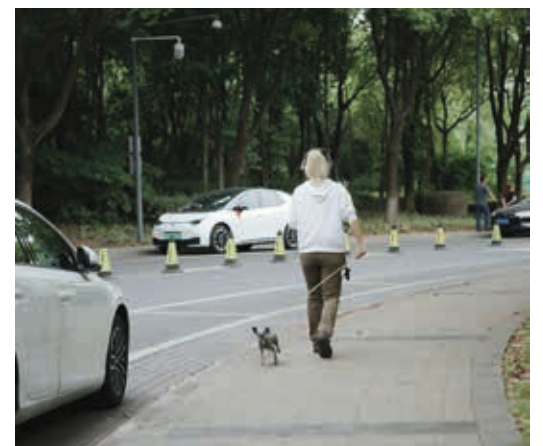
En avant, marche !

Le SIT soutient l'initiative des Vert-e-s qui améliorera la vie des piéton-ne-s à Genève

Initiative cantonale • Cette initiative lancée par les Vert-e-s en 2022 part du constat que la marche est très pratiquée à Genève (40 % des déplacements se font à pied dans le canton, et 50 % en Ville de Genève), mais souffre d'un grand manque d'aménagements adaptés. Elle vise donc à remédier à ce problème en favorisant la mise en place d'un maillage d'aménagements piétonniers spécifiques, continu, direct, confortable et sécurisé sur l'ensemble du territoire, de davantage de zones piétonnes ou à priorité piétonne, d'axes forts piétons entre les quartiers et les communes du canton, et d'accès facilités aux centralités, gares, interfaces de transports publics.

Perçue comme une attaque contre le transport individuel motorisé, l'initiative est rejetée par la majorité de droite du Grand Conseil qui a souhaité lui opposer un contre-projet. Or celui-ci réduit fortement le champ d'action de l'initiative, en conservant presque uniquement le principe d'accessibilité des aménagements aux personnes à mobilité réduite, et en ne proposant que très peu d'améliorations par rapport aux lois existantes sur la mobilité. Ce contre-projet est donc clairement inutile et insuffisant.

Pour le SIT, la piétonnisation a un impact positif sur les usagers et usagères. Elle a l'effet



© Eric Zhu

indirect de favoriser les transports publics par rapport au transport individuel avec véhicule. L'initiative permettra également de rendre la ville plus inclusive pour les personnes à mobilité réduite. Pour toutes ces raisons, le SIT appelle à voter OUI à cette initiative et NON au contre-projet. ♦

Jean-Luc Ferrière

RETRAITES

Partie d'échecs aux chambres fédérales

L'extrême droite parlementaire (UDC et PLR) prend l'AVS en otage pour imposer le relèvement de l'âge de la retraite, tandis que les marchés financiers continuent de piller des rentes.



© Alex Guillaume

Décryptage • La gauche qui vote avec le Centre une augmentation de la plus antisociale des taxes (la TVA), le PLR et l'UDC qui s'y opposent. Voilà le dernier mouvement de prime abord incompréhensible du débat parlementaire sur le financement de la 13^e rente AVS. Comment en est-on arrivé là? C'est le résultat d'une guerre de tranchées menée par la droite pour faire payer aux travailleurs-euses plutôt qu'aux entreprises la 13^e rente AVS, et pour relever l'âge de la retraite. Et tandis qu'on s'écharpe sur le financement de l'AVS, le vol des rentes LPP continue dans un silence quasi absolu.

L'ENJEU DES COTISATIONS SOCIALES

Petit retour en arrière. Le 3 mars 2024, le peuple acceptait à une large majorité (58 %) l'introduction d'une 13^e rente AVS et refusait de manière écrasante (74 %) l'initiative libérale prévoyant un mécanisme d'augmentation régulière de l'âge de la retraite. Sur fond de prévisions exagérément pessimistes et régulièrement révisées de l'équilibre financier de l'AVS, le débat sur le financement de la 13^e rente commençait. Toujours prompt à défendre les intérêts des entreprises avant ceux des travailleurs-euses, et non content de proposer la fin de la contribution financière de la Confédération, le


Conseil fédéral dégainait alors sa proposition de passer par la plus antisociale des taxes: le relèvement de la TVA, qui pèse infiniment plus lourd dans le porte-monnaie des personnes à bas revenus que dans celui des hauts revenus. Le PS et le Centre trouvent alors un compromis au Conseil des États: maintien de la contribution de la Confédération, et financement mixte en partie par une hausse plus modérée de la TVA couplée à une hausse des cotisations AVS. Un compromis qui permet de financer à la fois la 13^e rente et le projet du Centre de déplafonnement des rentes de couples, qui a le mérite d'y faire plus contribuer les hauts revenus, mais aussi et surtout qui fait participer les employeurs à l'effort.

Mais c'était sans compter avec l'extrême droite, UDC et PLR, qui se rebiffe au Conseil national. Pour elle, pas question d'augmenter les charges patronales, et tant qu'à faire, autant refuser également l'augmentation de la TVA et parier ainsi sur un déficit de l'AVS. Une politique des caisses vides qui lui permettra de revenir ensuite à la charge avec le relèvement de l'âge de la retraite. Et voilà comment la gauche et le Centre se retrouvent à voter une solution transitoire, l'augmentation de la TVA durant 3 ans au maximum, pour éviter de mettre l'AVS en mauvaise posture lors du débat à venir sur AVS2030.

LA LPP: LE VRAI PROBLÈME

Et pendant ce temps, la Commission fédérale sur la LPP recommande au Conseil fédéral de maintenir une nouvelle fois le taux d'intérêt minimal LPP à un niveau beaucoup trop bas (1.5%). Alors que les caisses de pension engrangent des rendements supérieurs sur les marchés financiers, elles continuent d'appliquer aux assurés des taux minimalistes. Résultat: des milliers de francs en moins sur la rente future, année après année.

C'est un véritable vol organisé. Les salarié-e-s cotisent une partie importante de leur salaire pendant toute leur vie active. Mais au moment de transformer cette « épargne » en rente, ils-elles subissent la double peine: d'un côté, le taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral qui rogne leur capital, de l'autre, le taux de conversion qui continue de baisser, réduisant d'autant leur rente mensuelle.

Débats homériques sur le financement de l'AVS d'un côté, silence sur le pillage des rentes de l'autre, avec en toile de fond des menaces permanentes sur l'âge de la retraite, nous ne sortirons pas de cette impasse en ajoutant une taxe de plus ici, une rustine de plus là. Il est temps de remettre à plat l'ensemble du système des retraites. 

Davide De Filippo

LOGEMENT

Exigez votre baisse de loyer!

Le taux hypothécaire de référence baisse. Les locataires ont donc la possibilité et le droit de demander une baisse de loyer.

Droits • Bonne nouvelle pour les ménages: le taux hypothécaire de référence vient d'être abaissé à 1,25%. En clair, cela signifie que les locataires dont le loyer est fixé en fonction de ce taux ont droit à une réduction de leur loyer. Pourtant, comme toujours, les bailleurs ne feront rien d'eux-mêmes. Sans demande écrite, les loyers resteront


artificiellement gonflés, et les locataires continueront de payer trop.

Il faut le rappeler: le taux hypothécaire est la base de calcul des loyers. Quand il baisse, les loyers doivent suivre. Ce n'est pas une faveur, mais un droit inscrit dans la loi. Depuis des années, l'ASLOCA dénonce à juste titre les profits indécents réalisés par les bailleurs sur

le dos des ménages. Aujourd'hui, la baisse du taux doit se traduire concrètement dans les portemonnaies des travailleurs-euses.

La réduction à laquelle vous avez droit n'est pas symbolique. Selon le montant du loyer, il peut s'agir de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines de francs par mois. Dans un contexte de

hausse généralisée du coût de la vie, chaque franc compte. Les loyers représentent déjà la part la plus lourde du budget des ménages: il est inacceptable que les propriétaires continuent d'empocher des marges supplémentaires illégitimes.

Beaucoup de locataires hésitent à agir, de peur des complications ou des représailles. Mais il n'y a aucune raison d'avoir peur. La loi est claire: selon les délais prévus par le contrat de bail, la baisse est due. Mais encore faut-il la demander par écrit et dans les formes. N'hésitez pas à prendre contact avec l'ASLOCA, qui vous accompagnera dans vos démarches pour défendre vos droits. 

Ignace Cuttat

2 X NON aux lois corsets (lois 12574 et 12575)

NON à des contraintes absurdes

La majorité de droite du parlement cantonal a encore sévi en proposant de **démanteler brutalement les services publics et les prestations à la population**. Sa dernière trouvaille est d'exiger qu'en cas de budget déficitaire, aucun poste permanent supplémentaire ne puisse être créé à l'État, à l'exception des postes d'enseignants relatifs à la hausse des effectifs scolaires. D'autre part, elle veut limiter la croissance des charges à l'augmentation démographique.

Il n'est pas difficile de démontrer que **les besoins de l'État n'évoluent pas de la même façon que la démographie!** Le simple fait que la population vieillit sans forcément croître implique des besoins financiers supplémentaires (aide à domicile, EMS, aide sociale, prestations complémentaires, etc.).

NON au massacre des services publics

Les conséquences de telles mesures seraient dramatiques.

Des coupes massives dans les prestations seraient opérées, qui pourraient mettre des milliers d'habitant-es de notre canton dans des situations extrêmement difficiles. Car c'est bien

l'ensemble des services publics qui pourraient être remis en question.

Ces lois nous empêcheraient de déployer les moyens nécessaires pour parer au plus urgent, notamment dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'emploi ou de l'éducation. Il s'agit de propositions irresponsables, qui mettraient en danger l'ensemble de la population genevoise.

Licencier des éducatrices pour engager des infirmiers-ères ?

Ces lois imposeraient de supprimer des postes de travail dans certains services pour pouvoir en renforcer d'autres.

Cela se traduirait par des charrettes de licenciements injustifiés, et la paralysie complète de services déjà sous l'eau. Ou alors renoncer à renforcer les services qui en ont besoin. Il n'y aura que des mauvais choix possibles. Tout le monde y perdra.

Nous voulons un État fort et solide, qui réponde aux besoins et aux évolutions de sa population. Nous nous opposons fermement à ce démantèlement des services publics. Serrer le corset jusqu'à faire exploser les services publics? NON!



William Chaparro, éducateur aux EPI

« Je travaille tous les jours avec des personnes en situation de handicap. On manque déjà de moyens aujourd'hui et les lois corsets ne feront qu'aggraver la chose. Si elles passent, les risques de maltraitance institutionnelle vont augmenter. »



Hind El Khalfi, référente socio-éducative

« Si les lois corsets passent, il pourrait y avoir moins de bus et de trams, car le Canton devrait couper dans les TPG pour mettre de l'argent ailleurs, par exemple pour pouvoir ouvrir un nouvel EMS. C'est absurde! »



Charlotte Wirz, enseignante en école primaire

« Si ces lois passent, ce sont vos enfants qui en pâtiront. Car l'école c'est des enseignantes mais aussi des éducatrices, des infirmières-ères, des bibliothécaires, des secrétaires, du matériel scolaire, etc. On ne doit pas sacrifier la nouvelle génération, nous devons voter 2 x non. »



Charlène Capuano, animatrice socioculturelle en maison de quartier

« Les jeunes voudraient qu'on investisse massivement pour le climat, et les lois corsets nous empêcheront de le faire. Je ne comprends pas comment on peut encore débattre de la nécessité d'investir pour notre avenir! »

Et vous, si les lois corsets passent, qu'est-ce que vous perdrez ?

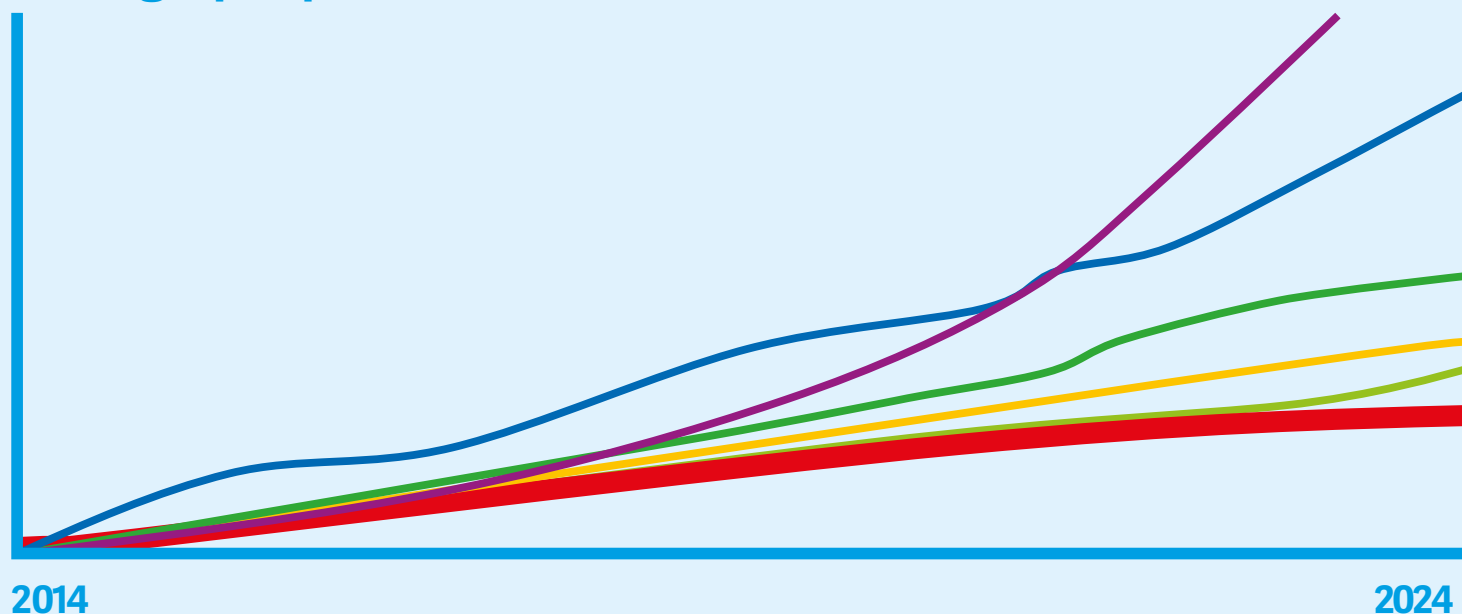
Plus d'info et toutes les vidéos sur notre site internet



Plus d'info et toutes les vidéos sur notre page instagram



Limiter les charges à l'augmentation démographique ? C'est absurde !



2014

2024

- Dossiers d'aide sociale +54% (2012-2024)
- Heures de soins à domicile IMAD +38% (2013-2023)
- Enfants en structure d'éducation spécialisée +27%
- Personnes soignées aux HUG +25%
- Procédures judiciaires +15%
- Croissance démographique +10%

Sources : HG, OCSTAT, SRED, HUG, FI.

Genève, « capitale des services publics » ?

Quelques jours avant la conférence de presse des partis de droite pour défendre les lois corsets, la section genevoise de la Fédération des entreprises romandes (FER) rendait opportunément publics les résultats d'une étude sur la place prétendument trop grande que prendraient les services publics à Genève. Une étude qui enfonce des portes ouvertes, mais dont le patronat se sert pour alimenter le discours libéral sur le soi-disant « trop d'État ». Florilège des poncifs de droite, dont aucun ne tient la route :

« En proportion du nombre d'habitant-e-s, Genève à trop d'emplois publics ! »

Il est vrai que le ratio d'emplois dans les services publics et le nombre d'habitant-e-s est plus élevé que la moyenne Suisse. Mais comparer des pommes et des poires n'a pas beaucoup de sens. Genève est, avec Bâle-Ville, le seul canton avec une majorité de la population qui habite en ville et non à la campagne. Or, proportionnellement à la population, il y a plus de services publics dans les villes que dans les campagnes : transports publics, maisons de quartier, associations subventionnées, parascolaire, etc. Et les métiers du soin sont aussi

plus développés proportionnellement au nombre d'habitant-es. A la campagne, le travail du care retombe beaucoup plus sur les femmes, sous la forme de travail gratuit. D'ailleurs en comparant Genève avec un autre canton-ville, seul autre canton comparable, comme Bâle-Ville, Genève a un ratio plus bas.

« La part d'emplois publics dans la santé humaine, l'action sociale croît plus fortement à Genève ! »

L'étude pointe les domaines de la petite enfance, de l'aide à domicile, des EMS et de la santé, où les emplois publics augmentent de manière plus importante à Genève. C'est vrai, mais l'explication est simple : dans la plupart des autres cantons, les crèches, l'aide à domicile, les EMS et les hôpitaux sont moins subventionnés, voire totalement privatisés, et ne comptent donc pas comme « emplois publics », ce qui biaise la comparaison.

« Les emplois publics coûtent plus cher à Genève ! »

Forcément, le coût de la vie étant plus élevé à Genève, et grâce à des décennies de luttes syndicales, c'est l'ensemble des salaires qui sont plus élevés que dans les autres cantons.

Notamment dans les crèches, l'aide à domicile, les EMS, dans les hôpitaux publics, mais aussi dans les transports publics, dans le secteur social, et dans certains services de l'administration.

« L'État vole les employé-e-s formé-e-s par l'économie privée ! »

Certains métiers sont en effet mieux rémunérés dans les services publics, ce qui les rend plus attractifs. Mais cela oblige les entreprises privées à rehausser les salaires pour rester concurrentielles. Par ailleurs, c'est l'inverse dans de nombreux métiers : ce sont les HUG qui forment les médecins qui partent ensuite dans l'économie privée, sans parler des taxateurs-trices fiscales, « aspiré-e-s » par les fiduciaires et autres cabinets spécialisés dans « l'optimisation fiscale » des super-riches. Et n'oublions pas non plus qu'avant toute chose, c'est bien l'école publique qui forme les futur-e-s travailleur-euses...

« On ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas ! »

En fait, si : cela arrive à tout le monde d'emprunter, en particulier les entreprises. Cela étant, appliquer les logiques de l'économie privée à la gestion des finances publiques n'a pas de sens. Car une entreprise

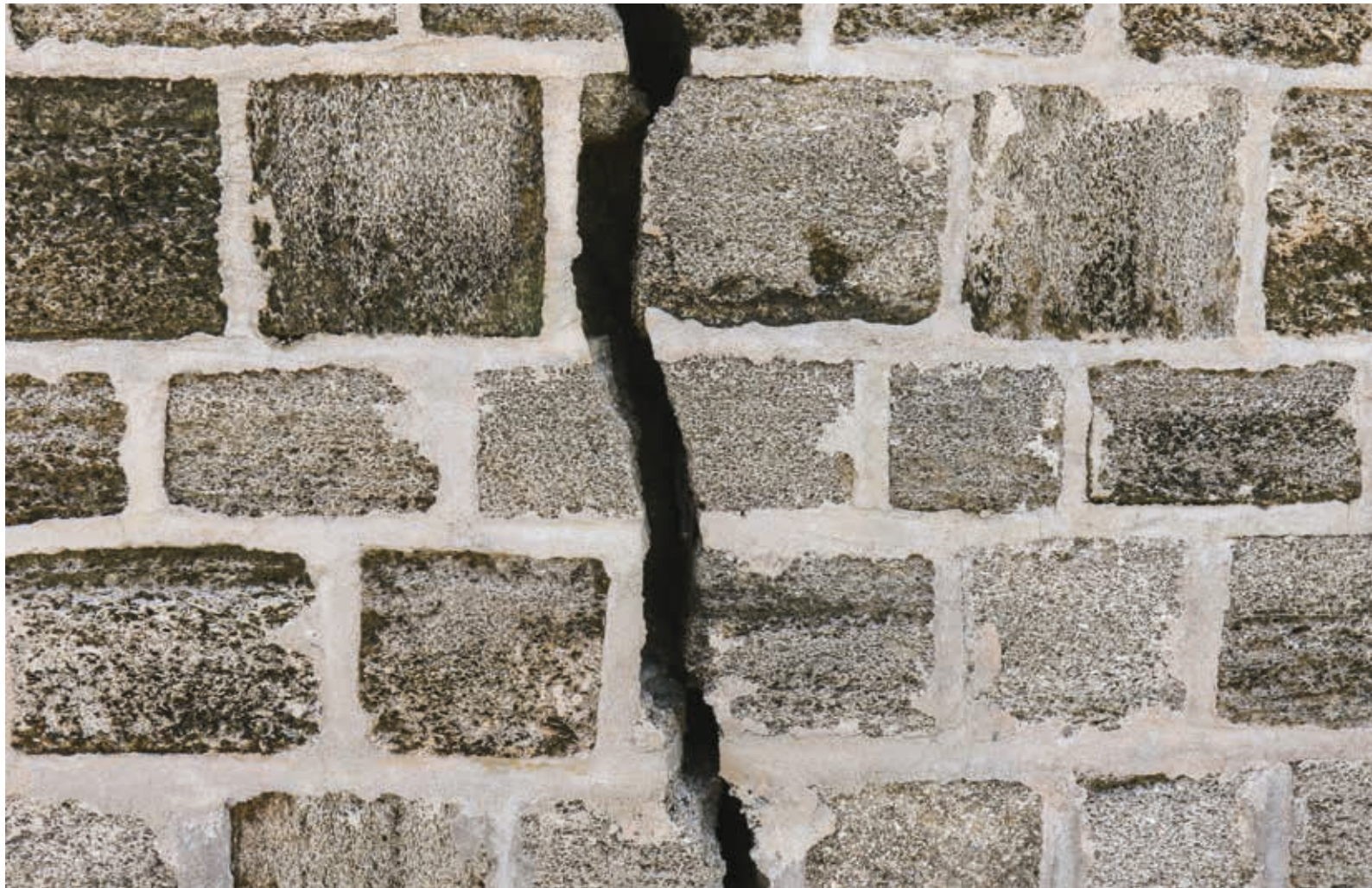
privée qui n'a pas les moyens ne fait pas. L'État, lui, obéit à une logique inverse : il ne peut pas se permettre de renoncer à une activité qui répond à un besoin de la population. Et c'est sur cette base qu'il doit ensuite déterminer les ressources dont il a besoin. Et pas l'inverse comme le fait la droite en pratiquant la politique des caisses vides via des baisses d'impôts pour les riches, pour ensuite mieux justifier des coupes dans les services à la population.

« On peut corseter l'État sans réduire les prestations ! »

Si c'était vrai, pourquoi la droite, qui est majoritaire au Grand Conseil et au Conseil d'État ne le fait pas déjà ? En réalité, couper dans les budgets publics sans réduire les prestations n'est pas possible. Et au bout d'un moment, cela se voit ! Alors plutôt que d'assumer de couper dans les prestations à la population, la droite essaie de mettre en place un mécanisme de casse sociale automatique, qui se traduira inévitablement par des privatisations massives, et donc la récupération par l'économie privée de part de marchés de tâches précédemment publiques, mais qui deviendront hautement lucratives pour le privé. CQFD, sur le dos de qui ? Des conditions de travail et de l'ensemble de la population, pardi !

GROS ŒUVRE

Attaques patronales sans précédent contre les maçons



© Mick Haupt

Les patrons veulent démolir la convention des maçons : plus d'heures, moins de salaires et droits supprimés. Les travailleurs se mobilisent pour refuser l'inacceptable.

Convention nationale • Les travailleurs-euses de la construction ne s'y étaient pas trompés : la SSE cherche à démanteler la Convention nationale (CN) et à imposer des journées interminables pour moins de salaire. Mais les maçons ne se laisseront pas faire. Pour barrer la route aux projets destructeurs de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), une seule réponse : la lutte. Dès septembre, SIT et UNIA mènent une large concertation sur les chantiers afin de décider des mesures d'action. L'Assemblée générale du 26 septembre à 18 h 30 à l'UOG en annoncera les résultats. S'ils sont à la hauteur des attaques patronales, l'automne sera également caniculaire sur les chantiers.

LES MASQUES SONT TOMBÉS

Dès mars, les maçons ont lancé la mobilisation, redoutant de violentes attaques. Le 7 juillet, lors de la première séance de négociations, leurs craintes se sont confirmées. Alors que la SSE reconnaît elle-même qu'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel capable d'assumer le travail sur les chantiers dont la pénibilité

n'est plus à démontrer, ses négociateurs n'ont rien trouvé de plus indigne et méprisant que de lancer une véritable campagne de destruction massive des acquis sociaux prévalant encore dans la branche.

ENTREPRENEURS DE DÉMOLITION

Les patrons veulent en finir avec le calendrier des horaires, ce qui ouvrirait la porte au travail sur appel et rendrait toute vie familiale et sociale impossible. Ils exigent aussi la suppression de la durée maximale de travail, introduisant des semaines de 50 heures sans aucun supplément. Ils veulent imposer un quota de 250 heures supplémentaires et un quota de 150 heures négatives. En deux mots : la flexibilité à outrance.

Côté salaires, ils veulent rayer de la carte les suppléments pour le travail du samedi, visent la disparition pure et simple du salaire minimum pour le personnel qualifié, et refusent les augmentations générales, même en cas de renchérissement, et prétendent les remplacer par des hausses « au mérite ». Enfin, ils souhaitent réduire les indemnités maladie à 80 % avec pos-

sibilité de licencier plus rapidement.

Bref, le message des patrons aux maçons est limpide : c'est marche ou crève !

REVENDEICATIONS SYNDICALES DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉES

Face à ces attaques, les syndicats SIT et UNIA défendent une vision radicalement opposée : rendre la branche attractive par de vraies améliorations. Les travailleurs exigent d'abord des journées plus courtes, pour ménager la santé et permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale. Ils demandent aussi une indemnité pour la pause du matin, qui est déjà une norme dans d'autres métiers. Ils exigent l'arrêt immédiat du temps de déplacement non payé. Ils réclament la suppression des pénalités salariales imposées aux jeunes à la sortie de leur apprentissage, alors même que les patrons se plaignent de pénurie de main-d'œuvre. Ils exigent une réglementation stricte pour mettre fin à la sous-traitance abusive et aux faillites frauduleuses qui gangrènent toujours le secteur. Ils demandent aussi l'instauration de critères contraignants pour encadrer le travail du samedi. Enfin, ils revendiquent la compensation du renchérissement et une augmentation de salaire digne de ce nom pour toutes et tous. ♦

Thierry Horner

EMS

Hémorragie de personnel aux Tilleuls et à Fort Barreau



© H Co

Suite à une avalanche de licenciements et de démissions, ainsi qu'à l'inaction de l'employeur, le SIT et UNIA ont dénoncé publiquement la situation.

Suite à l'arrivée d'une nouvelle direction à la tête des EMS Les Tilleuls et Fort Barreau, c'est l'hémorragie au sein du personnel. Depuis juin 2024, ce ne sont pas moins de 16 licenciements et 20 démissions qu'ont connu ces EMS chapeautés par la FAHPA, une fondation créée par le Conseil administratif de la Ville de Genève. Tous les secteurs de ces deux EMS sont touchés par ces départs et par des arrêts maladie longue durée, de l'administration aux soins en passant par l'animation, l'intendance et l'hôtellerie. Depuis novembre 2024, les syndicats SIT et UNIA ont alerté la FAHPA (l'employeur), qui a entendu mais ne réagit toujours pas.

LA BOULE AU VENTRE

Des dizaines d'employé-e-s en poste ou licencié-e-s témoignent d'un climat de peur généralisée et d'atteintes importantes et nombreuses à leur santé. En cause, un management comprenant menaces de licenciement, communications inappropriées, pressions lors d'arrêt de travail, plannings modifiés sans consultation, incitations à la délation et à la transmission d'information sur la vie privée de collègues, propos antisyndicaux. Des salarié-e-s racontent : « Je vais au travail la boule au ventre », « Je fais des crises de panique quand je passe devant l'EMS durant mes vacances », « Avec des collègues, nous prenons des

médicaments pour venir au travail et supporter le climat de travail », « Je n'arrive plus à dormir », « Ma vie professionnelle impacte ma vie personnelle ».

Les 16 licenciements en moins d'un an, dont la plupart sont décrits comme « brutaux », mènent celles et ceux en poste à craindre d'être licencié-e-s à leur tour et donc à prendre des mesures préventives : « J'ai vidé mon casier pour que la souffrance soit moins grande quand je serai licencié. » Des employé-e-s déplorent : « Trop de personnel expérimenté et qualifié n'est plus là ! On n'a plus de références sur qui s'appuyer. » ou encore « L'organisation change tout le temps depuis un an. » Les

pertes sont innombrables : de compétences professionnelles acquises durant des années, de la pluridisciplinarité, de la solidarité entre équipes et entre collègues, dans l'environnement des résident-e-s.

PROMESSES NON TENUES

Plus de dix employé-e-s, accompagné-e-s des secrétaires syndicales du SIT et d'UNIA, ont rencontré des membres du Conseil de fondation en décembre 2024 puis, comme convenu, leur ont transmis trois noms d'organismes pouvant mener un audit externe de management et de climat au travail. Une deuxième rencontre a eu lieu en avril 2025, où des membres du personnel en plus grand nombre ont à nouveau témoigné auprès de membres du Conseil de fondation. Une troisième rencontre a encore eu lieu en mai 2025.

Durant six mois, les syndicats ont porté auprès de l'employeur les demandes du personnel : des mesures urgentes pour protéger la personnalité du personnel, un audit externe, le gel des licenciements - sauf pour faute grave - le temps de prendre des mesures de protection de la personnalité et que le climat au travail change, la réintégration du personnel licencié depuis juin 2024. Malgré l'obtention des garanties orales sur l'intention de l'employeur de mandater un audit externe ainsi qu'une réponse écrite informant du gel des licenciements et de l'entrée en matière sur la réintégration du personnel, les licenciements ont continué et les atteintes à la santé sur le personnel aussi. À ce jour, aucun audit n'a été commandité.

Cette situation a amené les syndicats à dénoncer publiquement la situation cet été et à rencontrer des représentants du Département de la cohésion sociale. L'employeur doit prendre ses responsabilités. **♦**

Clara Barrelet

IL FAUT PROTÉGER LES LANCEURS-EUSES D'ALERTE DANS LES EMS

Ces dysfonctionnements graves dans deux EMS genevois impactant la santé d'un nombre très important d'employé-e-s ainsi que la prise en charge des résident-e-s illustrent une fois de plus le manque dans le secteur d'un mécanisme permettant la protection contre le licenciement de membres du personnel. Le SIT demande depuis plusieurs années la création d'un mécanisme de protection des lanceur-euse-s d'alerte pour le secteur des EMS. Espérons que ce nouveau cas fasse aboutir le processus devant mener à instaurer un tel mécanisme.

REVENDEICATIONS SALARIALES

Assez d'attendre : il faut des hausses de salaires

L'USS exige pour 2026 des hausses salariales d'au moins 2 à 2,5 %. Trop longtemps, les salarié-e-s ont payé l'inflation et la hausse des primes maladie sans compensation.

Analyse • Depuis trop longtemps, les salaires stagnent alors que la productivité grimpe et que les entreprises annoncent des bénéfices records. Les chiffres sont clairs : corrigés de l'inflation, les salaires réels n'ont pratiquement pas bougé depuis 2015. Dans certaines branches, comme la construction, l'hôtellerie-restauration ou encore la vente, ils sont même plus bas qu'il y a dix ans. Résultat : un déficit salarial cumulé de près de 9 %. Pendant que les actionnaires se gavent, les salarié-e-s voient leur pouvoir d'achat s'éroder.

Dans le même temps, les primes d'assurance maladie explosent. En moyennes, un couple avec deux enfants dépense désormais presque deux salaires complets par an pour les payer. Les travailleurs-euses paient deux fois : par l'érosion de leur salaire et par la flambée des coûts de la santé. Trop, c'est trop !

UNE REVENDEICATION JUSTE ET NÉCESSAIRE

L'Union syndicale suisse réclame une augmentation générale de 2 à 2,5 % en 2026. Cette revendication s'appuie sur des faits : la productivité a crû d'environ 1 % par an sur la dernière décennie. Mais cette hausse, fruit des gains d'efficacité, des nouvelles technologies et de l'engagement quotidien des salarié-e-s, a été confisquée par les employeurs. Les profits se

sont envolés, les dividendes ont gonflé, mais les salaires sont restés bloqués.

En d'autres termes, les travailleurs-euses produisent toujours plus de valeur en moins de temps, mais ils-elles ne voient aucun retour sur leurs efforts. C'est une injustice structurelle : le fossé entre richesse créée et salaires distribués s'élargit chaque année. En exigeant une hausse de 2 à 2,5 %, l'USS ne fait que réclamer un partage équitable de la productivité, et donc de la richesse collective.

COMPENSER LA HAUSSE DES PRIMES

L'USS demande également que les salaires compensent l'inflation récente et qu'une hausse supplémentaire de 0,4 % soit accordée pour faire face au poids croissant des primes maladie. Car comme le répète le SIT depuis des années, la dégradation des conditions de travail et donc de la santé des travailleurs-euses explique en grande partie l'augmentation des coûts de la santé. Des coûts qu'ils-elles sont seul-e-s à supporter via les primes d'assurance. Les employeurs doivent donc assumer leur part de responsabilité sociale également sur ce plan.

DROITS DE DOUANE : PAS D'ALIBI

Ces dernières semaines, les débats ont été dominés par les droits de douane décidés par Donald Trump. Certes, combinés au franc fort, ils pèsent



© Claudio Schwarz

sur certaines branches exportatrices. Mais l'USS rappelle qu'environ 99 % de la population active n'est pas directement concernée, ou ne l'est que marginalement, et que la conjoncture reste globalement « bonne à satisfaisante » dans les secteurs épargnés. Les marges demeurent solides dans de nombreuses entreprises ; même dans l'industrie, plusieurs sociétés — y compris au sein du MEM — ont maintenu des marges appréciables. Autrement dit, ces droits de douane ne peuvent pas servir de prétexte général pour geler les salaires.

CORRIGER LES INÉGALITÉS

L'USS revendique un plancher salarial de 4 500 frs pour toutes et tous, et un minimum de 5 000 frs pour les titulaires d'un CFC, car un tiers de ceux-celles-ci gagnent moins que cette somme, parfois même jusqu'à la veille de leur retraite.

Mais il ne suffit pas d'élever les planchers : il faut aussi corriger les inégalités entre femmes et hommes. Trop de métiers essentiels, assumés en majorité par des femmes — soins, santé, éducation, vente, nettoyage — restent sous-payés alors qu'ils font tourner la société. Il est temps de revaloriser ces professions pour mettre fin aux discriminations structurelles envers les travailleuses. ♦

Davide De Filippo

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

La motion Ettlín vacille

Tandis que le référendum se prépare, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États souhaite examiner une nouvelle version de mise en œuvre de la motion Ettlín.

Chambres fédérales • Simple détour ou voie de garage ? Le 29 août dernier, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a publié un communiqué annonçant le « report de sa décision concernant les salaires minimaux », en demandant à l'administration fédérale « de s'atteler une nouvelle fois à la question des compétences constitutionnelles des différents niveaux de l'État en matière de salaires minimaux et d'examiner la possibilité d'adopter une réglementation transitoire et une clause de

maintien des droits acquis ». Tandis que parallèlement à Genève, un comité référendaire local s'est constitué pour se préparer à mener la bataille.

Car il faut bien le dire, l'adoption en juin dernier d'une modification de la Loi fédérale sur l'extension des conventions collectives de travail introduisant la primauté des salaires conventionnels sur les salaires minimaux cantonaux est inacceptable. Non seulement elle remet en cause les compétences cantonales en matière de politique

sociale et piétine la volonté populaire des cantons qui ont adopté ou sont en passe d'adopter un salaire minimum cantonal, mais elle signifie également des baisses de salaires pour les salarié-e-s les moins bien rémunérés, à des niveaux se situant en dessous du minimum vital.

Tandis que le Parti socialiste suisse se prépare au référendum, on en fait de même à Genève. Un comité référendaire local s'est constitué, et des contacts sont pris avec des camarades d'autres cantons directement concernés pour

nous préparer à l'éventualité que le Conseil des États emboîte le pas au Conseil national en adoptant également cette modification.

Une perspective référendaire à laquelle la droite serait bien inspirée de réfléchir. Car on voit mal comment l'UDC, qui tire à boulets rouges sur les CCT étendues depuis des années, se mettrait tout à coup à en vanter les mérites, qui plus est au mépris d'une démocratie directe dont elle se prétend la championne. Quant aux autres, il faudra qu'ils-elles assument de faire campagne pour baisser les salaires des plus précaires... Gageons donc que les sénateurs-trices fassent preuve d'un peu plus de sagesse politique, en cherchant le moyen d'éviter une confrontation dans les urnes sur cet objet, qui pourrait bien d'avoir pour résultat... un plébiscite populaire pour les salaires minimaux cantonaux. ♦

Davide De Filippo



© DR

SANTÉ SOCIAL

Revaloriser des métiers essentiellement féminins

Voilà des années que les salaires des secteurs de la santé et du social stagnent. Aurélie Villa, militante du SIT, explique pourquoi il est urgent de les revaloriser.

Luttes salariales • Les syndicats SIT et SSP ont lancé une pétition demandant la revalorisation des métiers de la santé et du social. Aurélie Villa, titulaire d'un CFC d'assistante socio-éducative (ASE), employée aux Établissements publics pour l'intégration (EPI) et militante du SIT, revient sur la nécessité d'augmenter ces salaires.

Aurélie, pourquoi est-ce que les femmes sont particulièrement

touchées par des salaires trop bas dans la santé et le social ?

Beaucoup de métiers du soin ont été historiquement considérés comme une extension du travail domestique. Ils étaient attribués aux femmes et donc jugés comme ne nécessitant pas une vraie rémunération.

Pourtant, tout le monde sait que leur utilité est primordiale. Certaines compétences et un certain attrait du métier sont présentés comme étant

« naturels ». Pourtant, ces compétences nécessitent des formations exigeantes, et elles néparent pas un quotidien difficile. Ces professions doivent enfin être reconnues et rémunérées correctement.

Est-ce qu'il existe vraiment des travailleurs-euses du secteur public qui ont du mal à finir les fins de mois ?

Oui, absolument. Beaucoup de nettoyeurs-euses, d'animateurs-

trices parascolaires, d'ASE, d'ASSC, d'aides-soignant-es et d'autres professions doivent parfois renoncer à certaines dépenses.

Avec l'augmentation des coûts des loyers et des assurances, certain-e-s peinent à payer leur logement ou même les frais liés à leurs enfants. C'est une réalité très dure à vivre, qui se renforce d'année en année avec l'inflation. Souvent, la première dépense supprimée pour une famille est celle du budget vacances ou loisirs.

Beaucoup n'arrivent plus à partir ou sortir malgré un emploi à plein temps. Pourtant, ce temps de pause me paraît primordial : dans nos métiers, nos « batteries sociales » doivent régulièrement être rechargées pour pouvoir continuer à exercer correctement.

Mais en comparaison au secteur privé, les travailleurs-euses du public ne sont-ils-elles pas mieux loti-e-s ?

J'entends souvent cette phrase, mais elle ne reflète pas la réalité. Dans la santé et le social en particulier, les salaires stagnent depuis des années, alors que le coût de la vie a explosé en dix ans. Ce qu'il faut surtout regarder, c'est la responsabilité énorme qui pèse sur ces métiers : une charge mentale très importante, des horaires irréguliers, des rappels de dernière minute pour combler des absences, des vies de famille bouleversées, une fatigabilité émotionnelle permanente et un corps souvent mis à rude épreuve.

Et puis certains secteurs ne devraient simplement pas être pris en charge par le secteur privé : le rôle de l'État est de répondre aux besoins essentiels de la population, ce n'est pas au privé de se lancer dans une logique de concurrence en tirant les salaires vers le bas, pour s'arracher des parts de marché de la petite enfance, du handicap, de la santé ou de l'éducation.

Cette revalorisation aura-t-elle un effet sur la qualité du service rendu aux bénéficiaires et aux patient-e-s ?

Bien sûr. Une revalorisation salariale permettrait d'attirer de nouvelles personnes vers ces métiers où les employeurs peinent à recruter. Les professionnel-le-s pourraient se concentrer pleinement sur leur mission, soulagé-e-s par des factures enfin payées et un meilleur équilibre de vie : temps de repos, activités familiales, vacances. Cela signifie forcément plus de disponibilité, plus d'écoute et donc un accompagnement de meilleure qualité pour les usagers-ères des services publics. Et ce serait un message fort : nous vous entendons et nous vous soutenons. ♦

Propos recueillis par Alice Lefrançois

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ adopté les prises de position du SIT pour les votations du 30 novembre 2025 : NON à l'initiative service citoyen ; OUI à l'initiative pour l'avenir ; OUI à l'initiative pour des soins dentaires accessibles et NON à son contreprojet ; NON à la modification de la LHOM (ouverture du dimanche) ; OUI à l'acquisition par la Ville de Genève de la « villa Zep »
- ♦ évoqué l'importante campagne en cours contre les lois corsets
- ♦ voté le soutien à l'initiative fédérale de l'Asloca sur les loyers
- ♦ fait le retour du comité CGAS du 26 août
- ♦ adopté des modifications visant l'amélioration du règlement de protection

de la personnalité du SIT

- ♦ fait le point sur la préparation du 20^e Congrès
- ♦ procédé à l'engagement de Susanna Cauderay à la caisse de chômage du SIT

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ fait le bilan du référendum contre les ouvertures du dimanche et discuté de la campagne à venir
- ♦ fait le point sur l'avancement des travaux parlementaires concernant le projet de mise en oeuvre de la motion Ettlín et les suites à donner pour empêcher cette mise en danger des salaires minimums cantonaux
- ♦ abordé la problématique des droits de douane suite aux récentes décisions de Trump
- ♦ adopté une résolution appelant la SUVA à renoncer à ses investissements en lien avec Israël qui soutiennent sa politique coloniale et génocidaire

En été, fais-toi exploiter ?

Les jobs d'été en danger !

Les patrons et la droite préparent une loi pour **supprimer le salaire minimum** des étudiant-e-s employé-e-s entre le 15 juin et le 15 septembre ! Pourquoi ?

Parce que c'est l'été... apparemment.
Mobilisation, maintenant !

**Remplissez notre sondage
et partagez-le largement.**



SCANDALE DES CAMÉRAS AU GRAND THÉÂTRE Signez la pétition pour demander des mesures immédiates


Suite à la découverte en mars dernier de caméras dissimulées dans les vestiaires du personnel féminin du Grand Théâtre, le Collectif genevois de la Grève féministe, soutenu par les syndicats SIT, SSP et SSRS, lance une pétition pour exiger que la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre prennent des mesures immédiates pour protéger le personnel.

Pour une tolérance zéro du harcèlement sexuel et des violences sexistes et sexuelles, le SIT vous appelle à signer et partager très largement cette pétition.



POLITIQUE CANTONALE EN MATIÈRE DE CLIMAT À GENÈVE

Est-on sur la bonne trajectoire ?



SÉMINAIRE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE SUR LE « PLAN DE MESURES DU PLAN CLIMAT 2030 »

SAMEDI 1 ER NOVEMBRE · DE 9H À 13H · À L'ESPACE, TIERS-LIEU D'APRÈS-GENÈVE · CH DU 23-AOÛT 1, 1205 GENÈVE

Le séminaire s'adresse en premier lieu aux personnes qui militent dans les organisations environnementales et de lutte pour le climat, et est ouvert à toute personne intéressée.

Actif-trafiC, ATE, Association Climat Genève, CARPE, noé21, Aglssons, pro natura, WWF, GPCLimat-GE, CGAS, SIT, SSP-Vpod

Inscription gratuite jusqu'au 24 octobre



À l'instar de la plupart des pays, nous venons de vivre aussi à Genève deux périodes de canicule longues et intenses. Ces événements sont problématiques pour la population, les travailleuses et les travailleurs, l'agriculture et la biodiversité. Sans mesures efficaces et rapides, la situation ne peut qu'empirer et les objectifs de réduction importante des GES (gaz à effet de serre) risquent de passer à la trappe.

Le Canton ne s'est pas encore doté d'une **loi cantonale climat**. Elle est portant indispensable pour poser un cadre général et des objectifs clairs.

Par contre le Conseil d'Etat a publié en juin 2025 un **Plan d'action 2025-2030 du Plan climat cantonal 2030**.

Que contient ce plan de mesures dans les domaines de la mobilité, de la rénovation thermique des bâtiments, de la biodiversité, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire, du trafic aérien,

de la justice sociale, de la démocratie et de la participation aux décisions en matière de climat?

Les mesures prévues sont-elles suffisantes et adéquates pour faire face à l'urgence climatique ou sont-elles cosmétiques et à faible impact?

Les moyens alloués à la mise en oeuvre de ces mesures sont-ils à la hauteur du calendrier que dicte l'urgence ou dilatoires et encore inscrites dans une politique des petits pas qui se révèle inefficace? Et si ces mesures ne sont pas satisfaisantes, quelles sont nos critiques et propositions ?

C'est pour étudier ce plan de mesures, nous en approprier les contenus, dégager les axes positifs mais aussi les critiques et élaborer notre position et nos propositions que la Coalition Climat organise un Séminaire de formation et d'échange sur le PLAN DE MESURES DU PLAN CLIMAT 2030!



JOURNÉE DE FORMATION SYNDICALE Pour nos membres du secteur de l'accueil préscolaire
Mardi 14 octobre 2025 de 9 h à 17 h au SIT

- Conditions de travail: quels sont mes droits?
- Comment trouver les informations qui me concernent?
- Qu'est-ce qu'une CCT, un statut municipal, un usage professionnel ?
- À quoi sert une commission paritaire ?
- Quel est le rôle d'un-e représentant-e du personnel ?
- Quel est le rôle du syndicat ?
- Quel est le rôle d'une commission du personnel élue ?

Sur inscription: s'adresser au secrétariat

L'INFORMATION N'A JAMAIS EU AUTANT DE VALEUR.

Investissez dans son indépendance !

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER

40^e fête du SIT

En réalité, ce n'était pas la 40^e fête (celle de 2020 a été annulée en raison du Covid, et il faut bien avouer que nous n'avons pas fouillé dans nos archives pour procéder à d'autres vérifications), mais c'était bien le 40^e anniversaire du SIT. Ou pas. Car il y a 40 ans, c'est de nom que la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG) a changé pour prendre celui de Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs. Exit donc la référence aux origines chrétiennes. Le virage de fond, vers un syndicalisme anticapitaliste, démocratique et interprofessionnel, date lui de quelques années plus tôt.

Mais ce fût quand même l'occasion de célébrer aussi les 40 ans de quelques militant-e-s (enfin, en ajoutant l'âge auquel ils-elles ont adhéré, évidemment), que les plus affûté-e-s reconnaîtront sans doute. ♦

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3



IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.